

Royaume du Maroc



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 05/CNDH/2023

SEANCE PUBLIQUE

Le Mercredi 12 Juillet 2023 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux du siège du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), sis Parcelle 22, boulevard Riad, salle de réunion 1^{er} étage - Hay Riad -Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°05/CNDH/2023 ayant pour objet : **la mise en œuvre d'un système de management de la qualité au sein du CNDH en vue de l'obtention de la certification ISO 9001 version 2015.**

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au siège du CNDH – Division marchés - ou il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma ou du site du CNDH : www.cndh.org.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de **huit mille Dirhams (8 000,00 Dhs)**.

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : **Quatre cent quarante-neuf mille quatre cents Dirhams Toutes Taxes Comprises (449 400,00 Dhs TTC)**.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du CNDH sis à l'adresse ci-dessus ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du CNDH sis à Parcelle 22, boulevard Riad B.P 21527, Hay Riad –Rabat ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation, en application des dispositions :

- Des articles 4 et 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013), du Ministre de l'Economie et des Finances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 jomada I 1434 (20 mars 2013);
- Des articles 25 et 156 du décret n°2-12-349 tels qu'ils ont été modifié et complété par le décret n°2-19-69 du 18 Ramadan 1440 (24/05/2019).

Il est à signaler que le présent appel d'offres **est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales/Auto-entrepreneurs/Coopératives.**

www.cndh.org.ma / cndh@cndh.org.ma